

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 307 Vœu relatif aux moyens dans les universités.

Le Conseil de Paris,

Considérant les conditions difficiles de la rentrée universitaire qui s'est déroulée sans moyen supplémentaires après deux années d'enseignement dégradé et de difficultés sociales fortes des étudiant·e·s ;

Considérant que 34.000 étudiant·e·s supplémentaires se sont inscrit·e·s dans le supérieur à la rentrée de septembre 2021 comparé à celle de 2020, portant ainsi cette augmentation à plus d'un demi-million en dix ans ;

Considérant qu'entre 2006 et 2019, le nombre de postes d'enseignant·e·s chercheur·e·s ouverts au concours ne cesse de baisser, passant de 2670 postes en 2006 à 1332 en 2019 ;

Considérant que le nombre d'enseignant·e·s par étudiant·e·s ne cesse de baisser et est particulièrement inégal entre les différentes universités, ainsi qu'avec les grandes écoles ;

Considérant l'augmentation des heures supplémentaires qui atteignent désormais 6 millions d'heures soit l'équivalent de 30 000 postes statutaires ;

Considérant la précarité grandissante dans le supérieur, où le recours à des enseignant·e·s vacataires se multiplie ;

Considérant que l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s ne s'est pas traduit par une augmentation du nombre d'universités ;

Considérant que les conditions dégradées d'enseignement dans les lycées du fait de la crise sanitaire vont se traduire par un affaiblissement des connaissances maîtrisées à l'entrée dans le supérieur, nécessitant un effort exceptionnel de remise à niveau sous peine de décrochage continu et persistant ;

Considérant l'absence d'un plan à la fois d'urgence et pluriannuel pour les universités ;

Considérant que près de 91.000 étudiant·e·s n'ont pas de proposition d'inscription suite au dispositif de sélection généralisée de Parcoursup ;

Considérant la charge de travail administrative croissante des enseignant·e·s-chercheurs liée entre autre à la diminution du personnel administratif et technique d'accompagnement ;

Considérant que les syndicats du supérieur estiment à 9000 le besoin immédiat de recrutements d'enseignant.e.s-chercheur.e.s pour répondre aux besoins ;

Considérant que l'augmentation vertigineuse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s pour compenser les dotations en baisse de l'État a mécaniquement fait diminuer le nombre de personnes venant étudier en France, diminuant de facto les collaborations et la coopération ;

Considérant le décrochage de la recherche française attestée par de nombreux indicateurs et due à de multiples facteurs dont, notamment, la surcharge de travail de certains personnels ;

Considérant que la précarité étudiante a particulièrement augmenté pendant la crise sanitaire et reste à un niveau très fort en cette rentrée 2021 ;

Considérant que de nombreux étudiant·e·s ont recours à des aides alimentaires et que les files d'attente aux différentes distributions alimentaires ont déjà repris notamment à Paris ;

Considérant la suppression du dispositif national d'aide alimentaire aux étudiant·e·s, et notamment les repas à 1 euro au CROUS ;

Considérant que la pauvreté des étudiant·e·s est un facteur important à l'origine de leur échec universitaire ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les élu·e·s du groupe Communiste et citoyen,

Émet le vœu que la Maire de Paris interpelle l'État pour que :

- Des ouvertures exceptionnelles et massives de postes d'enseignants-chercheurs, au nombre de 9000 pour l'année à venir, ainsi que de personnels administratifs et techniques, soient prévues dans les universités pour faire face à l'augmentation constante du nombre d'étudiant·e·s et aux besoins croissants de formation initiale de la jeunesse ;
- Soient rétablis les repas du CROUS à 1€ ;
- Que le nombre de bénéficiaires et le montant des bourses étudiantes soient augmentés et qu'un filet de sécurité sociale étudiante soit mis en place garantissant une protection supérieure au seuil de pauvreté.